



Business and Industry Advisory Committee to the OECD

Comité Consultatif Economique et Industriel Auprès de l'OCDE

Or. anglais

Réunion du Comité de l'Emploi, du Travail et des Affaires Sociales de l'OCDE au Niveau Ministériel sur la Politique Sociale

23-24 juin 1998

DECLARATION DU BIAC

INTRODUCTION

1. Les milieux d'affaires internationaux représentés par le BIAC apprécient l'occasion qui leur est donnée de présenter cette déclaration à la réunion ministérielle 1998 sur les questions de politique sociale. Le BIAC convient que les thèmes retenus à cette occasion sont opportuns et que cette réunion a lieu à un moment important pour nos économies. Tout en admettant la nécessité d'agir sans délai pour définir une solution à plus long terme aux problèmes financiers actuels, en particulier concernant le budget des branches maladie et retraite, les milieux d'affaires jugent important de veiller à ce que les solutions, quelles qu'elles soient, reflètent les réalités d'un marché du travail en mutation, en termes de modèles d'emploi et de besoins de formation, qui résultent surtout des avances technologiques et de la mondialisation, tout en s'adressant au taux de chômage élevé et aux départs (peu appropriés) en préretraite.

2. A l'instar de la gestion des ressources humaines au niveau de l'entreprise, la politique sociale doit être un outil d'amélioration de l'efficacité des autres politiques d'Etat, avec pour effet d'encourager la croissance économique et les performances individuelles et collectives. Malgré les différences dans les dispositifs sociaux, nombre des problèmes actuels sont communs à tous les pays Membres de l'OCDE. Cette déclaration présente les recommandations des milieux d'affaires sur les mesures à prendre pour garantir la viabilité des régimes de protection sociale, de retraite et de santé au XXI^e siècle.

LA LUTTE POUR L'EMPLOI DURABLE

3. Dans la plupart des pays Membres, le problème qui a le plus fort impact sur la politique sociale est le niveau inacceptable de chômage. A lui seul, ce facteur pèse considérablement non seulement sur la solvabilité fiscale des dispositifs publics de protection sociale, mais aussi, à long terme, sur les systèmes de retraite du fait de la diminution du nombre des actifs qui cotisent. La recommandation du BIAC aux pouvoirs publics est qu'il faut tout faire pour s'attaquer aux causes structurelles du chômage et aux obstacles à la création d'emplois dans la plupart des pays Membres de l'OCDE.

4. On ne pourra vaincre le chômage en se contentant de créer des " emplois artificiels " dans l'administration publique ou dans des secteurs bénéficiant d'un financement public (ou semi-public). Il faut ainsi créer des emplois durables dans le secteur privé opérant dans des conditions

concurrentielles. Il faut donc, au préalable, disposer d'un cadre rationnel et approprié, renforçant la compétitivité des entreprises, pour que le secteur privé puisse contribuer pleinement à la création de nouveaux emplois et donc à financer les réseaux sociaux à l'avenir. Ainsi, les aménagements du temps de travail ne doivent pas être imposés par les gouvernements, mais fixés au cas par cas au niveau des entreprises. Une attention particulière doit être accordée à la promotion du travail indépendant et à l'amélioration des conditions pour la mise en place et la croissance des micro-entreprises et des PME, qui jouent un rôle fondamental dans la création d'emplois. Une croissance économique et des changements structurels, qui seront accompagnés d'évolutions positives dans les domaines de la santé publique et des réformes en matière de protection sociale constituent les facteurs clés pour l'emploi durable.

5. L'OCDE a contribué de manière précieuse à la recherche de solutions à ces problèmes dans son Etude sur l'emploi, datée de 1994, et dans les études qui ont suivi. Il ne pourra y avoir de croissance de l'emploi que si les pays Membres engagent les réformes structurelles nécessaires au sein de leur économie et facilitent la mise en oeuvre de stratégies propices à l'accroissement de la flexibilité, à la compétitivité et à la création d'emplois. Certaines mesures ont d'ores et déjà été prises mais, bien souvent, elles ne vont pas assez loin pour traiter les graves problèmes structurels qui existent dans la plupart de nos pays. Le BIAC soutient donc avec force la poursuite des travaux de l'OCDE destinés à suivre la mise en application des recommandations émanant de l'Etude sur l'emploi et à rendre publics les progrès accomplis au niveau national, et surtout dans tous les rapports par pays de l'OCDE.

6. Comme sa déclaration à la réunion 1997 des ministres du Travail de l'OCDE l'a indiqué¹, le BIAC soutient également les efforts déployés par l'OCDE et ses pays Membres afin d'encourager l'apprentissage tout au long de la vie et d'aider les élèves et les étudiants de tous âges à acquérir les meilleures connaissances possibles pour réussir sur des marchés du travail en mutation.

VERS DES PRESTATIONS SOCIALES PLUS EFFICACES

7. Dans de nombreux pays, une culture de la dépendance s'est instaurée et les allocations de chômage sont si élevées qu'elles n'incitent pas ceux qui les reçoivent à rechercher activement un emploi. Il faudra donc analyser la structure des prestations et les liens entre les différentes formes de prestations afin de les orienter sur les personnes qui en ont le plus besoin. Il est nécessaire de concevoir des dispositifs appropriés fournissant les incitations nécessaires aux individus pour qu'ils accèdent au marché de l'emploi là où leurs compétences seront les mieux adaptées. L'écart entre la rémunération professionnelle et les indemnités perçues doit être suffisamment important pour encourager les individus à rechercher activement un emploi. De même, le niveau des prestations que l'on reçoit en cas de maladie ne doit pas dissuader les salariés de reprendre le travail lorsqu'un arrêt maladie ne se justifie plus.

8. Il convient de favoriser l'employabilité des bénéficiaires de prestations à long terme et de les encourager à améliorer leurs compétences afin de répondre à la demande du marché. Une attention particulière doit être portée aux travailleurs recevant une rémunération peu élevée, qui ont besoin de meilleures incitations pour accepter un emploi. Une politique sociale orientée sur l'emploi, qui soutient le travail plutôt que l'inactivité, une réforme des prestations et une responsabilité individuelle accrue sont indispensables pour maintenir la viabilité des dispositifs de protection sociale et continuer d'aider ceux qui sont vraiment dans le besoin.

¹ Déclaration du BIAC à la Réunion du Comité de l'Emploi, du Travail et des Affaires Sociales de l'OCDE au niveau Ministériel, Paris, le 14 octobre 1997 (DEELSA/ELSA/MIN(97)(6))

ALLEGER LE FARDEAU QUI PESE SUR LES ENTREPRISES ET LES EMPLOYES

9. Il faut réduire le fardeau que les travailleurs et les entreprises doivent supporter, que ce soit sous la forme d'impôts, de taxes ou de cotisations sociales. La répartition des coûts diffère d'un pays à l'autre mais elle est saisissante dans certains pays Membres. Etant donné l'efficacité limitée des prestations sociales dans certains pays Membres, les contributions sociales y sont considérées comme une taxe supplémentaire par les employeurs et les employés. La situation est particulièrement difficile pour les petites et moyennes entreprises qui jouent pourtant un rôle essentiel dans l'équilibre économique. En accroissant le coût global de l'embauche, l'augmentation des dépenses consacrées aux transferts sociaux aggrave la situation sur le marché du travail, en particulier pour les travailleurs peu qualifiés. Une réduction importante des coûts de main-d'oeuvre non salariaux est par conséquent primordiale et doit être accompagnée d'un allègement des charges administratives, ce qui implique des coûts " indirects " pour les entreprises. Les économies résultant de ces réformes donneraient aux entreprises de meilleures opportunités pour investir dans l'éducation permanente et dans des programmes de reconversion des salariés.

LES CONSEQUENCES DU VIEILLISSEMENT DE NOS SOCIETES - VERS UNE REFORME STRUCTURELLE

10. La croissance de l'emploi est un facteur nécessaire, mais non suffisant pour remédier aux problèmes budgétaires. Les réformes globales destinées à promouvoir la création d'emplois doivent être accompagnées de mesures de grande portée dans le domaine de la protection sociale. Dans les conditions actuelles, la plupart des pays de l'OCDE enregistrent des déficits chroniques au niveau de leurs comptes sociaux, notamment dans la branche maladie, et ces déficits devraient se creuser sous la pression des mutations économiques, démographiques et sociales. En l'absence de réformes en profondeur, ces mutations, qui auront lieu au cours des prochaines décennies, rendront inacceptables les déséquilibres budgétaires actuels. Les efforts entrepris récemment par plusieurs pays Membres de l'OCDE pour réduire les dépenses publiques doivent être salués, mais il est essentiel qu'ils soient poursuivis à long terme.

11. La plupart des pays Membres de l'OCDE constatent une augmentation de la longévité et une amélioration de l'état de santé de leur population. Cette évolution positive a néanmoins un certain nombre de conséquences économiques pour les organismes sociaux, en particulier au niveau des prestations de retraite et de l'assurance maladie, qui obligent les gouvernements des pays Membres de l'OCDE à engager des réformes pour empêcher l'effondrement de ces dispositifs. Dans un avenir relativement proche, le vieillissement de la population, le recul du taux de natalité, le rallongement de la scolarité et les départs en préretraite entraîneront une réduction du nombre de ceux qui travailleront et paieront des cotisations et des impôts pour permettre à de plus en plus de personnes de bénéficier de pensions de retraite et de soins de santé. Dans la perspective de ces évolutions, un abaissement de l'âge de la retraite ne peut qu'aggraver les problèmes qui découlent du vieillissement. En revanche, il faut encourager un environnement propice à une « vieillesse active », c'est-à-dire aider la population âgée à mener une vie active. Le BIAC recommande vivement aux gouvernements de mener un dialogue franc et ouvert sur ce thème, tant au niveau national qu'au niveau international, pour élaborer des stratégies permettant de faire face au problème du vieillissement.

VERS UN SYSTEME DE RETRAITE A TROIS ETAGES

12. Compte tenu des mutations dans la structure de nos sociétés, évoquées ci-dessus, il est évident que, dans le cas de la plupart des pays Membres de l'OCDE, il convient de réformer les systèmes de retraite, de type contributif, dont les réserves financières sont limitées, voire nulles. Il faudra, dans la mesure du possible, passer à un financement par capitalisation. Les systèmes de retraite publics obligatoires doivent être limités à la fourniture de prestations de base. Sinon, les cotisations augmenteront indéfiniment. Cela ne ferait qu'accroître en permanence les coûts salariaux, ce qui réduirait les possibilités de créer des emplois. En particulier, sans un dosage approprié des contributions publiques, du secteur privé et des individuels, il est désormais impossible de financer les régimes qui visent à assurer aux retraités un niveau de vie comparable à celui de la population active.

13. Les pays Membres devraient soutenir les initiatives privées prises par les employés et les entreprises en vue de se constituer une épargne personnelle et d'accumuler des droits à pension supplémentaires pendant la vie active. Le revenu du retraité se fonderait alors sur les trois étages suivants :

- 1) régime de retraite obligatoire (public) ;
- 2) plans de retraite souscrits sur une base volontaire (retraite d'entreprise ou régime professionnel) ;
- 3) épargne individuelle.

14. Les deuxième et troisième étages ne peuvent toutefois fonctionner que si leur validité s'étend au-delà des frontières nationales et si les pouvoirs publics élaborent un cadre juridique pour l'accumulation de droits à pension supplémentaires prévoyant des exemptions ou des avantages fiscaux pour les montants investis dans ces régimes. Le BIAC exhorte l'OCDE et ses pays Membres à définir des stratégies appropriées, fondées sur l'encouragement de l'initiative privée, afin que les régimes de retraite nationaux restent opérationnels et pour attirer des capitaux. Le secteur privé doit activement participer à ces discussions.

LES DEFIS POUR LE SECTEUR DE LA SANTE

15. Le secteur de la santé représente en moyenne un dixième du PIB cumulé des pays de l'OCDE. Il constitue, d'un côté, une source importante d'emplois, d'éducation et de formation, de développements technologiques et d'innovations dont les sociétés modernes sont demandeuses. Mais, d'un autre côté, il représente un lourd fardeau pour les contribuables et les cotisants, essentiellement les employeurs et les salariés. Dans le même temps, un secteur de la santé qui fonctionne bien pour un coût raisonnable est fondamental pour la stabilité et la cohérence du climat social. Il constitue la base d'une croissance économique soutenue et de l'innovation dans d'autres secteurs.

16. Les Etudes de politiques de santé de la direction de l'Education, de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE ont fait apparaître une forte élasticité de la demande de services de santé par rapport au revenu. En outre, le fait même que les services de santé améliorent tant la durée que la qualité de la vie fait monter la courbe de la demande au fil du temps, et cette tendance devrait se poursuivre. Le défi consiste donc à maîtriser les coûts de la santé tout en optant pour une approche positive dans notre réponse à la demande future. Il convient par conséquent d'étudier les réformes susceptibles de réduire les coûts des systèmes de santé existants. Le coût indirect du travail doit figurer en bonne place dans ces discussions. Le BIAC estime que l'OCDE peut jouer un rôle

fondamental dans l'analyse des problèmes auxquels se heurtent les systèmes de santé publics et privés et a récemment présenté à l'Organisation une proposition d'approche coordonnée des travaux liés à la santé.

17. Le BIAC serait ravi d'apporter la contribution du secteur privé et a déjà organisé plusieurs forums milieux d'affaires-pouvoirs publics afin d'obtenir la participation des experts internationaux du secteur de la santé sur ces questions.² Pour relever les nouveaux défis spécifiques, nous proposons à l'OCDE de se concentrer sur quatre aspects.

Encourager l'innovation

18. Le BIAC recommande de réaliser une étude sur les incitations à l'innovation, qui réduirait le coût des services existants et assurerait un traitement de meilleure qualité et plus efficace. Les réunions organisées en mai 1995 et juin 1996 dans le cadre du Programme employeurs/travailleurs de l'OCDE ont évoqué ces incitations. Lors de la réunion de 1996, les experts patronaux et du gouvernement ont insisté sur la nécessité de récompenser correctement l'innovation afin d'encourager les investissements dans les produits qui apportent de nouveaux traitements et des perspectives de gains de productivité. Ils ont préconisé la suppression des obstacles réglementaires au développement et à la commercialisation des produits novateurs, car ces obstacles retardent l'entrée de ces produits sur le marché et contribuent à leur coût élevé.

Encourager la concurrence public-privé

19. Le BIAC encourage l'OCDE à évaluer l'impact des gains de productivité, la création d'emplois et de richesse et les avantages pour les consommateurs dans les pays où l'environnement réglementaire favorise l'efficacité du marché et permet les progrès technologiques et l'expérimentation. Il existe un certain nombre d'études qui soulignent les mérites de la concurrence dans l'amélioration de la qualité et la réduction des coûts des services de santé, car elle rend les systèmes de santé plus efficaces. Les restrictions destinées à limiter la liberté du médecin et le choix du patient peuvent avoir des effets pervers en termes de santé publique, sans pour autant permettre de maîtriser les coûts.

20. Le secteur hospitalier, qui représente environ 50 pour cent des coûts de santé totaux, est un des secteurs qu'il s'agirait d'ouvrir à la concurrence. L'Association européenne des hôpitaux privés propose de créer un marché interne regroupant le secteur hospitalier privé et public pour supprimer les poches d'inefficacité et améliorer l'affectation des ressources. La concurrence est nécessaire à une bonne gestion et à une qualité de service optimale, et préserve ainsi les valeurs de l'Etat providence. L'égalité de traitement entre établissements hospitaliers privés et publics concernant les remboursements se traduirait par des gains de productivité dans le secteur. Face à l'intensification des pressions en faveur d'une fourniture des soins efficiente, les établissements publics seraient contraints de se restructurer et de coopérer avec le secteur privé pour parvenir à une utilisation optimale de l'infrastructure médicale. En outre, il faudra accorder une attention accrue à la concurrence entre les hôpitaux et les services médicaux externes.

Trouver de nouveaux moyens de financer le secteur de la santé

² *La proposition pour une approche coordonnée des travaux menés au sein de l'OCDE sur ce thème (mai 1998) et les rapports concernant les forums milieux d'affaires-pouvoirs publics organisés par le groupe de travail du BIAC sur la politique de la santé seront disponibles à la consultation :*

Le Financement de l'innovation dans les soins de santé (y compris la biotechnologie), juin 1996,

Les Technologies et les réseaux d'information médicale, septembre 1997,

L'Assurance maladie dans l'Etat-providence moderne, mai 1998.

21. De nouveaux moyens de financement des soins de santé seront trouvés en complétant l'assurance sociale par des fonds privés, semblables aux solutions envisagées pour les retraites. Cependant, ce processus ne doit en aucun cas conduire à une augmentation des prélèvements ou des cotisations obligatoires des entreprises ou des salariés. Les assurés doivent pouvoir décider librement de leurs cotisations en ce qui concerne les services de santé. Le décloisonnement dans le secteur des assurances permettrait à la fois des gains d'efficacité, via le partage du risque, et des économies d'échelle découlant des activités entreprises sur divers marchés financiers et des capitaux. Au plan international, d'autres stratégies pourraient reposer sur la logique de l'assurance pour des catégories spécifiques de maladies. Le BIAC encourage l'OCDE et ses pays Membres à accroître leurs efforts pour trouver de nouvelles solutions dans ce domaine.

Favoriser la coordination pour promouvoir les technologies d'information médicale

22. Les technologies et les réseaux d'information médicale peuvent réduire le coût du traitement et améliorer la qualité des soins. Les réseaux d'information médicale sont nécessaires sur les marchés de la santé pour accroître la concurrence et la productivité. Le développement d'Internet permettra tant aux professions médicales qu'aux patients d'être informés sur les performances comparatives, les nouveaux traitements et les meilleures pratiques. Cela accélérera la diffusion des nouvelles technologies tout en éduquant le patient et lui donnant un certain pouvoir. Ces évolutions reposent sur la création d'un système cohérent assurant le transfert des dossiers médicaux et l'accès aux données médicales sûrs et en toute confidentialité. Le BIAC encourage l'OCDE et ses pays Membres à développer des technologies et des réseaux d'information médicale.

CONCLUSION

23. La rapidité avec laquelle une entreprise s'adapte à un marché en mutation constitue un facteur décisif pour la croissance économique et la création d'emplois dans le secteur privé qui sont des conditions préalables pour la préservation d'un état providence viable. Les milieux d'affaires internationaux invitent donc les pays Membres de l'OCDE à adopter des réformes de fond vigoureuses dans les domaines de la politique sociale et de la santé, et recommandent notamment :

- **d'appliquer au niveau national les recommandations de l'Etude sur l'emploi de l'OCDE afin de renforcer les bases structurelles pour l'emploi durable;**
- **de réformer les systèmes de prestations sociales afin d'encourager la responsabilité individuelle et la recherche d'emploi;**
- **de réduire les coûts de main-d'œuvre non salariaux;**
- **d'instaurer un système de retraite à trois étages disposant de plusieurs sources de financement;**
- **d'explorer des mesures d'incitation à l'innovation et de promouvoir les technologies d'information médicale;**
- **d'encourager la concurrence public-privé dans le secteur de la santé.**

24. Une coordination internationale et la participation active des milieux d'affaires et de l'industrie sont nécessaires pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales dans ces domaines. Le BIAC serait ravi de coordonner la contribution du secteur privé à l'OCDE au vu des grands défis des décennies à venir.